

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU le Décret N°2010 – 350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N°2422-C/MEF/DC/SP du 29 Novembre 2010 transmettant le relevé N°24/PR/SGG/REL du 17 juin 2010 relatif à la réception de Monsieur Paul DERREUMAUX dans l'Ordre National du Bénin ;
- VU Le relevé des décisions administratives N° 24/PR/SGG/REL du 17 juin 2010 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

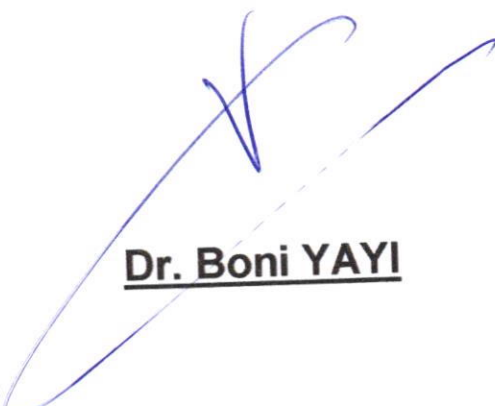
DECRETE

Article 1^{er} : est nommé et promu à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur Paul DERREUMAUX.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 janvier 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES30 – GCONB20 – SGG4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASEG – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.